

ACTION URGENTE

MOHAMED SOLTAN A ETE LIBERE ET IL SE RETABLIT AUX ÉTATS-UNIS

Le militant américano-égyptien Mohamed Soltan a été libéré de prison et expulsé vers les États-Unis le 30 mai, après une période de détention d'une année et neuf mois en Égypte.

Mohamed Soltan s'est adressé à Amnesty International par vidéoconférence depuis les États-Unis. Il a déclaré : « Je tiens à tous vous remercier infiniment. Je vous suis tellement reconnaissant pour tout ce que vous avez fait. »

Le militant âgé de 27 ans a également déclaré que ses organes n'ont pas subi de lésion permanente et que son système digestif et son rythme de sommeil se rétablissent lentement. « Je me remets, petit à petit, lentement mais sûrement. »

L'état de santé de Mohamed Soltan s'est fortement dégradé au cours de la grève de la faim qu'il a menée pendant plus d'un an pour protester contre son incarcération et ses conditions de détention exécrables. Il a également souffert d'un problème préexistant d'embolie pulmonaire (obstruction par un caillot de sang d'une artère pulmonaire, qui apporte le sang dans les poumons depuis le cœur).

Les autorités pénitentiaires l'ont privé d'un traitement médical permanent pendant sa détention. On l'a par ailleurs placé à l'isolement dans une prison de sécurité maximale afin de le sanctionner pour sa grève de la faim.

Mohamed Soltan, qui était accusé d'avoir financé un sit-in et diffusé de « fausses informations » dans le but de déstabiliser le pays, a été condamné à une peine de réclusion à perpétuité en avril 2015. Ces « crimes » ne sont pas reconnus comme des infractions pénales par les normes et le droit international relatifs aux droits humains. Il a été inculpé après que les forces de sécurité, qui recherchaient son père, Salah Soltan, personnalité emblématique des Frères musulmans, eurent effectué une descente à son domicile au Caire le 25 août 2013. Ne trouvant pas son père, les forces de sécurité ont arrêté Mohamed Soltan et trois de ses amis.

Le gouvernement américain a critiqué en avril sa condamnation et demandé la libération de Mohamed Soltan pour raisons humanitaires. À la suite de sa condamnation, le militant a renoncé à sa nationalité égyptienne, ce qui a rendu possible sa libération en vertu d'un décret qui habilite le président égyptien Abdel Fattah al Sisi à exiler les ressortissants étrangers déclarés coupables de crimes.

Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise.

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 128/14. Pour plus d'informations :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=mde12%2f1441%2f2015&language=fr>.

Nom : Mohamed Soltan

Homme